

14240/25 ADD1 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 novembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 novembre 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil concernant le soutien de l'Union aux activités du secrétariat du traité sur le commerce des armes à l'appui de la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes (Phase III) - Annexe

E 20157

Bruxelles, le 6 novembre 2025
(OR. en)

14240/25
ADD 1

LIMITE

CORLX 992
CFSP/PESC 1499
COARM 169

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL concernant le soutien de l'Union aux activités du secrétariat du traité sur le commerce des armes à l'appui de la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes (Phase III) - Annexe

ANNEXE

concernant le soutien de l'Union aux activités du secrétariat du traité sur le commerce des armes à l'appui de la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes

1. Contexte

Le secrétariat du traité sur le commerce des armes (TCA) a été institué en vertu de l'article 18 du TCA afin d'aider les États parties dans la mise en œuvre effective du traité. Le secrétariat du TCA est "doté de moyens limités", comme le prévoit l'article 18 du traité, et d'un budget fixe approuvé par la conférence annuelle des États parties. Par conséquent, il y a une limite à la capacité du secrétariat du TCA à fournir un soutien ou une assistance à la mise en œuvre au-delà des tâches essentielles définies par le traité. Néanmoins, de par l'exercice de son mandat et son soutien au processus du TCA, et compte tenu de ses liens étroits avec le traité et les efforts de mise en œuvre, le secrétariat du TCA est dans une position idéale pour déterminer les domaines ou lacunes pour lesquels un soutien à la mise en œuvre est nécessaire.

Le présent projet, qui s'appuie sur les progrès réalisés lors des précédentes phases du soutien de l'UE au secrétariat du TCA, vise à agir dans trois domaines essentiels et indépendants de la mise en œuvre du TCA: la prévention du détournement d'armes classiques, la fourniture d'une assistance sur mesure en vue de renforcer les systèmes nationaux, et l'accroissement de la transparence et de l'échange d'informations.

Le détournement reste un obstacle majeur au commerce responsable des armes. Malgré les obligations énoncées à l'article 11 du TCA, de nombreux États parties sont confrontés à d'importants défis en ce qui concerne leur capacité à prévenir et détecter le détournement et à y réagir. Parmi les principaux obstacles figurent une coordination interagences et un partage d'information limités entre les parties prenantes nationales et internationales, des ressources techniques et humaines insuffisantes et l'absence d'outils solides d'évaluation des risques et de vérification après la livraison. En outre, en raison du caractère sensible du détournement sur les plans politique et opérationnel, seul un petit nombre de délégations se sont montrées disposées à partager des cas concrets de détournement lors du forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF) du TCA. Cette hésitation entrave la capacité du forum à faciliter la coopération pratique, à instaurer la confiance entre les États parties et à recenser des mesures concrètes permettant de remédier aux failles existantes dans les chaînes de transfert d'armements. En dépit de cela, des représentants des régions les plus touchées par le détournement ont déclaré souhaiter partager des informations sur le détournement avec d'autres pays de leur région. Un document de travail présenté par la France et le Brésil à la 11^e conférence des États parties a souligné l'importance que revêtent des rencontres régionales et infrarégionales pour ce qui est d'améliorer la compréhension des défis en matière de détournement et de promouvoir des mesures efficaces pour prévenir le détournement, le détecter et y réagir. Il y a donc là une possibilité inexploitée que le secrétariat pourrait soutenir.

Dans le même temps, la nécessité d'une assistance sur mesure en vue de renforcer les systèmes nationaux de plusieurs États parties reste un défi persistant à grande échelle. Les informations saisies dans la base de données du TCA visant à mettre en correspondance les besoins et les ressources concernent des demandes d'aide à la création ou à la mise à jour de listes de contrôle, mais également des demandes dans des domaines connexes tels que l'établissement de cadres réglementaires solides en matière de transferts d'armements et le renforcement des systèmes de conservation des données. Si le fonds d'affectation volontaire joue un rôle essentiel pour ce qui est de répondre à ces besoins, de nombreux pays restent confrontés à des difficultés pour déterminer la forme exacte que doit prendre le soutien demandé. Dans ce contexte, la poursuite de la mise en œuvre de la base de données du TCA visant à mettre en correspondance les besoins et les ressources, y compris par le recensement de prestataires d'assistance éventuels, la mise en correspondance de ces derniers avec les États parties ayant des besoins en matière d'assistance et la facilitation des activités découlant de ces correspondances pourraient venir compléter des mécanismes de financement tels que le fonds d'affectation volontaire et en accroître l'impact. Enfin, la transparence requiert une attention soutenue, non seulement par la présentation de rapports initiaux et annuels, mais également par l'échange plus large d'informations sur des questions d'intérêt mutuel entre les pays, ainsi que par la tenue de discussions connexes au sein des groupes de travail du TCA. Faisant fond sur les réalisations de la phase de projet précédente et donnant suite aux recommandations formulées par la présidente du groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports à la 11^e conférence des États parties, le secrétariat estime que l'amélioration de son infrastructure informatique représente un grand pas en avant, car elle permettra d'optimiser la présentation des rapports, de rendre les outils relatifs à l'établissement des rapports plus accessibles et faciles d'utilisation, et de renforcer l'échange d'informations, contribuant ainsi à faire progresser les objectifs de transparence généraux du traité.

Le présent document de réflexion présente les domaines prioritaires dans lesquels un soutien ciblé permettrait une amélioration notable de la mise en œuvre du traité. Le secrétariat du TCA est le mieux placé pour piloter ces efforts, mais il lui faut des ressources supplémentaires pour répondre à ces besoins en matière de mise en œuvre.

2. Objectif général

Contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales et régionales et réduire les souffrances humaines, en appuyant la mise en œuvre effective du TCA par le renforcement de la coopération régionale, une assistance technique sur mesure et un accroissement de la transparence et de l'échange d'informations.

3. Résultats attendus

- a) renforcement des capacités nationales et régionales à recenser les risques, les tendances et les pratiques d'atténuation en matière de détournement;
- b) accroissement de l'efficacité de la coopération internationale pour ce qui est de prévenir le détournement et d'assurer le contrôle effectif des transferts, par des initiatives conjointes, des partenariats et un échange d'informations en temps utile;
- c) amélioration de l'échange d'informations utiles sur le plan opérationnel dans le cadre de la lutte contre le détournement, via le Dief et les autres plateformes d'information liées au TCA;
- d) élargissement et utilisation systématique de la base de données du TCA visant à mettre en correspondance les besoins et les ressources, ce qui se traduira par des correspondances concrètes entre les besoins recensés des pays et les ressources disponibles aux fins de la mise en œuvre du TCA;
- e) renforcement de la capacité institutionnelle, juridique et technique à mettre en œuvre les dispositions du TCA;
- f) augmentation de la visibilité des efforts de mise en œuvre du TCA aux niveaux national et régional;
- g) amélioration de l'accessibilité et de la facilité d'utilisation des outils et ressources relatifs à l'établissement des rapports, ce qui se traduira par la production, dans de meilleurs délais, de rapports annuels et initiaux plus complets et comparables au titre du TCA;
- h) élargissement et développement de l'échange d'informations sur des questions d'intérêt mutuel en lien avec la mise en œuvre du TCA et des discussions connexes au sein des groupes de travail du TCA.

3.1 Résultats mesurables intermédiaires

Pour mesurer les progrès accomplis en vue d'obtenir les résultats ci-dessus, les résultats mesurables intermédiaires suivants sont attendus d'ici la fin de l'action:

- a) organisation de cinq ateliers régionaux/sous-régionaux sur la prévention du détournement;
- b) formation de 50 fonctionnaires nationaux à la prévention du détournement et aux mesures d'atténuation;
- c) élaboration de notes d'orientation et de documents d'informations à l'intention des prestataires techniques et des partenaires chargés de la mise en œuvre;

- d) mise en correspondance avec des prestataires d'assistance pour jusqu'à dix demandes introduites dans la base de données du TCA visant à mettre en correspondance les besoins et les ressources, et facilitation des activités en résultant;
- e) traitement par le secrétariat de jusqu'à cinq demandes introduites dans la base de données du TCA visant à mettre en correspondance les besoins et les ressources;
- f) augmentation du nombre de rapports annuels et initiaux complets présentés au titre du TCA dans les délais impartis, grâce à un accès renforcé aux outils et ressources relatifs à l'établissement des rapports et à une utilisation facilitée de ceux-ci;
- g) accroissement de la participation et de l'échange d'informations sur la plateforme du TCA.

4. Activités et résultats attendus

4.1. Ateliers régionaux sur le détournement

Renforcement des capacités des fonctionnaires nationaux afin d'améliorer la compréhension et faciliter le partage en toute confiance d'informations sur la prévention du détournement d'armes pour favoriser une participation accrue au forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF), y compris par la présentation de cas et d'expériences, tant au niveau régional qu'à Genève.

Les activités proposées sont les suivantes:

- a) organiser, tenir et faciliter cinq (5) ateliers régionaux/sous-régionaux sur la prévention du détournement, qui serviront de plateformes confidentielles pour un dialogue structuré entre les pays;
- b) développer les points clés abordés lors des ateliers régionaux et sous-régionaux – y compris en ce qui concerne les risques de détournement, les stratégies d'atténuation et les défis propres à chaque région – pour orienter et alimenter des discussions plus larges au sein du DIEF et favoriser ainsi l'apprentissage entre régions et la continuité thématique;
- c) aider les participants au DIEF à partager des informations de manière volontaire et anonyme en leur communiquant les bonnes pratiques, exemples et enseignements pertinents tirés des ateliers régionaux, et encourager ainsi la participation active et confiante aux séances du DIEF.

4.2. Assistance sur mesure aux fins de la mise en œuvre du TCA

La base de données du TCA visant à mettre en correspondance les besoins et les ressources a été mise au point au cours de la phase I et affinée pendant la phase II, à la suite de consultations avec les parties prenantes principales. Afin de poursuivre sa mise en œuvre opérationnelle, le secrétariat du TCA recensera des prestataires d'assistance éventuels et facilitera la mise en correspondance, ainsi que les activités qui en résulteront. Le secrétariat s'appuiera en outre sur les documents d'orientation existants pour élaborer une documentation pertinente à l'intention des prestataires d'assistance et pouvoir répondre lui-même aux demandes d'assistance en fournissant un soutien technique de courte durée et ciblé. Toutes les activités seront étroitement coordonnées avec l'État demandeur, le projet de communication de l'UE sur le TCA et le fonds d'affectation volontaire, ce qui permettra de renforcer la capacité à mettre en œuvre efficacement les dispositions du TCA. Les activités proposées sont les suivantes:

- a) favoriser les possibilités de correspondance avec les donateurs, les prestataires techniques ou les partenaires chargés de la mise en œuvre pertinents (pays, organisations internationales et régionales, société civile, industrie) et faciliter jusqu'à dix (10) activités d'assistance en résultant, y compris par un soutien financier et concret;
- b) sur la base des documents de formation et d'orientation élaborés lors des phases précédentes du projet et au sein des groupes de travail du TCA, établir des notes d'orientation et des documents d'information informels à l'intention des prestataires techniques et des partenaires chargés de la mise en œuvre qui répondent aux demandes d'assistance;
- c) fournir un soutien sur mesure en réponse à cinq (5) demandes introduites dans la base de données du TCA visant à mettre en correspondance les besoins et les ressources et portant sur des domaines clés visés par le traité, et en particulier ses articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12 et 13. Ce soutien sur mesure consistera en une assistance technique de conseil limitée dans le temps (à distance ou dans le pays concerné), axée sur les besoins et les défis nationaux, en adéquation avec le rôle et les capacités du secrétariat.

4.3. Amélioration de l'établissement de rapports au niveau national et de l'échange d'informations

Faisant fond sur les réalisations des phases de projet précédentes, le secrétariat du TCA facilitera la présentation de rapports annuels et initiaux au titre du TCA et renforcera l'échange d'informations entre les États parties, les pays signataires et les autres parties prenantes liées au TCA.

Les activités proposées sont les suivantes:

- a) continuer à renforcer les capacités d'établissement de rapports au niveau national en affinant et en diffusant les supports de formation existants pour aider les fonctionnaires nationaux à mieux comprendre les obligations et processus relatifs à l'établissement de rapports au titre du TCA. Cette activité comprendra notamment un module de formation en ligne, ainsi que des ressources conviviales et interactives;
- b) améliorer encore le format des modèles de rapports annuels et initiaux au titre du TCA pour en améliorer la clarté, la facilité d'utilisation et l'accessibilité;
- c) renforcer l'infrastructure informatique du TCA pour favoriser un échange substantiel d'informations sur des questions d'intérêt mutuel, ainsi que des discussions au sein des groupes de travail du TCA.

5. Bénéficiaires

Le projet bénéficiera directement aux acteurs participant à la mise en œuvre du TCA énumérés ci-dessous, en renforçant leurs capacités techniques et leurs mécanismes de coordination et en améliorant leur accès à des outils pratiques:

- a) autorités nationales, y compris les fonctionnaires chargés de l'octroi des autorisations, ainsi que les agents des douanes et des services répressifs;
- b) points focaux nationaux désignés pour la mise en œuvre du TCA;
- c) organisations régionales et internationales engagées dans la maîtrise des armements;
- d) États parties et États signataires sollicitant une assistance.

6. Coordination avec d'autres activités d'assistance pertinentes

Le secrétariat du TCA a connaissance d'autres mécanismes de financement participant au soutien des projets relatifs à la mise en œuvre du TCA, tels que le mécanisme de financement des Nations unies pour la coopération en matière de régulation des armes (UNSCAR) et le projet de communication de l'UE sur le TCA. Le secrétariat du TCA a travaillé en étroite coopération avec les responsables de la gestion/mise en œuvre des deux fonds, à savoir le BAFA et Expertise France, afin d'éviter les doubles financements. Cette coopération s'est notamment traduite par des échanges d'informations réguliers et confidentiels sur les demandes reçues et les projets approuvés par les différents fonds.

Avec le lancement de la phase IV du projet de communication de l'UE sur le TCA, le secrétariat du TCA continuera de faire fond sur les liens bien établis avec le BAFA et Expertise France et de les renforcer, afin d'assurer la complémentarité entre le projet du secrétariat du TCA financé par l'UE et l'évolution des travaux menés dans le cadre du projet de communication de l'UE sur le TCA.

En outre, le secrétariat du TCA continuera de solliciter des contributions des partenaires chargés de la mise en œuvre du projet de communication de l'UE sur le TCA pour identifier des représentants d'États et d'autres personnes susceptibles de participer aux activités qu'il propose. Afin de renforcer encore la coordination avec le projet de communication de l'UE sur le TCA, le secrétariat étudiera les possibilités d'aligner programmes de travail et calendriers, y compris la possibilité d'organiser des manifestations conjointes, le cas échéant.

En résumé, le secrétariat du TCA estime qu'il existe de nombreuses possibilités de poursuivre le dialogue et le partenariat avec le projet de communication de l'UE sur le TCA, en particulier dans le cadre de la phase III, afin d'assurer leur complémentarité et de progresser sur la voie de l'objectif commun d'une mise en œuvre effective du TCA.

7. Boîte à outils concernant la visibilité

- a) inclure, dans les rapports annuels du secrétariat du TCA adressés aux conférences des États parties, des informations relatives au projet financé par l'UE;
- b) à l'initiative du secrétariat du TCA, communiquer, lors d'une réunion préparatoire informelle du TCA à chaque cycle de la conférence des États parties, des informations actualisées sur le projet financé par l'UE;
- c) faciliter la participation de la délégation de l'UE à chaque manifestation, mission ou atelier organisé par le secrétariat du TCA, que ce soit au niveau national ou régional;

- d) veiller à ce que tout matériel produit dans le cadre du projet financé par l'UE indique clairement qu'il a été financé par celle-ci;
- e) veiller à ce que, dans le cadre de l'ensemble des manifestations, formations et ateliers organisés au titre du projet, il soit clairement indiqué qu'ils ont été financés par l'UE.

8. Analyse d'impact

Un cadre de suivi axé sur les résultats suivra ce qui a été réalisé et évaluera l'incidence des ateliers régionaux et des missions nationales, ce qui permettra une gestion adaptative tout au long de la mise en œuvre.

9. Établissement de rapports

Les modalités d'établissement de rapports pour le projet seront élaborées conformément aux dispositions du contrat conclu entre le secrétariat du TCA et l'Union européenne.

10. Durée

La durée du projet sera de 24 mois.
